

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 549

Artikel: Économies : après le pain, le beurre et le fromage
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022414>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ras-le-bol statistique

comparaisons. Le malheur, c'est que c'est d'ailleurs ce qu'on veut éviter.

Et maintenant, deux «histoires» de la même eau, encore plus récentes!

L'Office fédéral de statistique publie, toujours dans «La Vie économique», en avril de cette année, les résultats de sa première enquête sur les dépenses consenties au chapitre «Recherche et Développement». Totaux cruciaux pour l'avenir de la Suisse, pas besoin de s'allonger là-dessus.

TOUS LES CHIFFRES SONT BONS

Les chiffres en question concernent l'année 1977. L'Office fédéral de statistique établit des comparaisons avec une enquête parallèle du Vorort qui, elle, date de 1975. Avec les précautions d'usage, semble-t-il, pour rendre les indications fournies comparables dans les meilleures conditions. Les informations valent pour le secteur privé et pour le secteur public. A vues humaines, le tableau récapitulatif arrive au total de 2999 millions pour 1977.

De quoi nous plaignons-nous, direz-vous peut-être à ce stade? De ceci: dans le corps du texte, on peut lire que compte tenu des dépenses de «Recherche et Développement» (R + D) faites par les entreprises suisses à l'étranger, le total final se monte à 4,5 milliards. Soit une différence de près de 50%! Et sans une explication précise. Selon l'enquête précitée du Vorort, le montant de la R + D faite à l'étranger par des groupes helvétiques se montait à 1,1 milliard en 1975. Il reste un trou (de nouveau) de 400 millions. Comment l'expliquer? Bernique. L'Office fédéral de statistique reste muet sur ce point. Mais apparemment, il utilise le chiffre de

4,5 milliards pour établir des comparaisons internationales... Apparemment seulement, car en refaisant les calculs, on constate que la R + D devrait atteindre 4,6 milliards pour représenter les 3,15% du produit national intérieur brut de la Suisse en 1977 (PIB: 145,79 milliards, selon les chiffres de la comptabilité nationale).

CALCULER POUR NE RIEN DIRE

Vous en avez assez? Eh bien non, voici encore un sujet d'étonnement pour le lecteur de l'article intitulé «Le comportement des ménages privés en matière d'épargne de 1975 à 1979». Toujours le même numéro d'avril de «La Vie économique».

L'Ofiamt présente des distinctions aussi subtiles qu'intéressantes sur la façon d'apprécier trois «comportements» des ménages en matière d'épargne.

La première consiste à établir la différence entre les recettes et les dépenses des ménages. La seconde à déterminer l'évolution des dépôts faits par les ménages sur des comptes d'épargne. La troisième à prendre en compte les «dépenses pour des assurances avec composantes d'épargne», soit l'épargne «forcée», pour l'AVS, la caisse de retraite, etc. Cela précisé, l'Ofiamt livre au bon peuple les résultats de ses calculs sous la forme exclusive de pourcentages par rapport aux revenus, ne donnant aucune indication qui permettrait de savoir si ces trois «comportements» s'additionnent ou sont tout ou partie inclus les uns dans les autres. Conséquence inéluctable: impossible de savoir le montant effectif de l'épargne des ménages privés! Pour une étude qui se flattait de faire le point de ce sujet, comme on dit chez nous, faut l'faire!

TROP CHOQUANT POUR ÊTRE PUBLIÉ

Cette «obscurité clarté qui tombe des étoiles» de la statistique fédérale! Il faut s'acharner à tout recalculer, quand on en a les moyens. Tout de même,

avec les réserves évidentes qui s'imposent, les résultats de nos «recalculs»!

Les ménages qui ont un revenu annuel compris entre 24 000 et 48 000 francs ont épargné pendant la période considérée environ 1600 francs par année, soit un peu plus de 4% de leur revenu moyen; les ménages disposant d'un revenu compris entre 72 000 et 96 000 ont épargné plus de 11 000 francs par année, soit quelques 13% de leurs gains; cette dernière catégorie de Suisses et Suissesses épargne donc, en chiffres absolus, sept fois plus que la première, et même trois fois plus en valeur relative à leur revenu...

Voilà, probablement, des renseignements trop «secs» sur les inégalités sociales en Suisse pour être communiqués simplement à tout un chacun.

Merci aux statisticiens officiels de leurs efforts pour éclairer l'opinion sur les dures réalités du pays.

PS. La liste de ces tristes histoires doit être longue. Nous ouvrons ici même une rubrique qui nous permettrait de poursuivre sur cette lancée. Merci de nous aider!

PPS. Finalement, vous l'aurez tout de suite votre texte sur le taux hypothécaire! Voir en pages quatre et cinq.

ÉCONOMIES

Après le pain, le beurre et le fromage

La bataille contre la hausse du prix du pain: un combat d'arrière-garde, un combat pour le principe? On a eu beau jeu de relever que le pain ne joue plus dans les budgets des ménages son rôle d'antan, même si cette fois la surcharge unitaire prévue de 22 centimes (au total une économie de près de 100 millions de francs pour la Caisse fédérale) n'est évidemment pas négligeable. Ce calcul sur fond de centimes supplémentaires ne rend

pourant pas compte de l'enjeu réel de la manœuvre proposée par le Conseil fédéral.

Devant le Conseil national, Yvette Jaggi (soc. VD) a mis à juste titre le doigt sur la signification de la hausse envisagée. Nous la citons — une fois qui pourrait devenir coutume, si on sait la place que tient Y. Jaggi dans la rédaction de DP!: «(...) Cette mesure marque une réorientation à froid en matière de financement de notre politique agricole; la rémunération des producteurs, auxquels nous ne contestons pas le droit au revenu paritaire, semble devoir être de plus en plus assurée par les prix et de moins en moins par les subventions; les consommateurs doivent prendre ainsi le relais des contribuables; et il faut voir que si la charge ainsi transférée pèse largement sur les mêmes personnes, elle ne se répartit pas de la même manière; les contribuables paient en fonction du montant de leurs revenus et les consommateurs du volume de leurs achats, c'est-à-dire, pour les produits de première nécessité, de la taille de leur famille.»

LA CAUTION DE M. HONEGGER

Voilà pour ce dangereux transfert des charges dont l'opportunité avait été en quelque sorte justifiée par le conseiller fédéral Honegger, le 18 février dernier, devant la Société bernoise d'utilité publique. Le chef du Département de l'économie publique avait en effet dit ouvertement à cette occasion

A SUIVRE

Sur le front des phosphates, les pouvoirs publics semblent se décider à agir. Ce ne sont pourtant pas encore les mesures radicales qui se révéleront tôt ou tard indispensables: Berne va imposer aux fabricants de lessives de diminuer la proportion de phosphates dans leurs produits de 25 à 30% d'ici la fin de l'année... En République fédérale allemande, on vient de prendre des décisions dans le même sens: les fabricants seront tenus à une déses-

qu'avec les salaires payés en Suisse «il ne devrait pas être trop pénible d'acheter les produits alimentaires à des prix correspondant aux coûteuses conditions de production suisse».

La porte ouverte à l'injustice sociale organisée, compte tenu notamment des difficultés croissantes d'écoulement des produits agricoles indigènes.

Et quelles perspectives d'avenir! Yvette Jaggi: «Aujourd'hui, il est question d'une économie d'une centaine de millions sur le pain. Demain on envisagera peut-être de faire payer aux consommateurs, à travers les prix, d'autres subventions à l'écoulement. Tels, par exemple les 31 millions sur le colza, sous prétexte que les consommateurs s'offrent en plus grandes quantités d'autres huiles végétales. Ou bien les 65 millions sur le sucre, sous prétexte que les consommateurs n'ont qu'à payer le sucre indigène et étranger aux prix de revient relativement élevés qui sont pratiqués en Suisse. Ou encore les 230 millions sur le beurre, sous prétexte que plus personne, pratiquement, ne se rend à la laiterie pour acheter du lait en vrac et du beurre en motte, mais que tout le monde préfère, parce que les gens du marketing des produits laitiers en ont décidé ainsi, des produits transformés à grands frais dans les centrales laitières. Ou encore les 350 millions sur le fromage, sous prétexte que la production indigène, dont la meilleure part est d'ailleurs réservée à l'exportation, trouve moins d'amateurs que certaines spécialités étrangères à pâte molle.»

calade en deux paliers, 1^{er} octobre 1981 et 1^{er} janvier 1984, qui devrait les mener à réduire de moitié la quantité de phosphates utilisés dans leurs préparations commercialisées. Inutile de dire que ces mesures ne remplaceront pas l'action directe (et militante)! Et là, il faut saluer la création, par exemple, d'une «association pour la sauvegarde du Léman» que préside le biologiste Jean-Bernard Lachavanne, assisté d'un certain nombre de spécialistes de l'environnement, de l'épuration des eaux, de chimistes, de représentants des pêcheurs

professionnels, de personnalités politiques (dont le maire d'Ivoire, M. Paul Jacquier).

* * *

Comme de juste après les précisions données dans toute la presse genevoise, communiqué du conseil d'administration de la SA du «Journal de Genève» au sujet des démissions du rédacteur en chef, de la rédactrice en chef adjointe et du directeur de la gestion du «quotidien suisse d'audience internationale»: les administrateurs regroupés sous la houlette de l'ancien président du Vorort Etienne Junod prennent soin de préciser que les divergences avec les démissionnaires ont porté sur la gestion du journal et non sur des options politiques. Une précision que les fidèles abonnés apprécieront à sa juste valeur puisque, dans la foulée, ces mêmes administrateurs leur apprennent que pour la première fois depuis des années le «Journal de Genève» est sorti des chiffres rouges en 1979: démissions acceptées pour services rendus, probablement. Pour le reste, la voie est maintenant libre pour le député libéral genevois, journaliste et éditorialiste J.-S. Eggly qui devait ronger son frein depuis son retour de Berne.

* * *

Ce n'est pas souvent, en ces temps de manif diverses et multiples, qu'à la fin du parcours une boisson est offerte aux participants. Ce sera pourtant le cas samedi prochain 14 juin à Genève, à l'occasion d'une randonnée à travers la ville, organisée par l'Association pour les pistes cyclables en commémoration de la «journée nationale du vélo» (pour les amateurs, rassemblement à 14 h. 30 aux Bations). Il n'y a pas de petits profits.

* * *

Les actionnaires de la SA des Editions «Domaine Public» se réuniront ce prochain vendredi 27 juin, en fin d'après-midi à Lausanne, pour l'assemblée générale annuelle et statutaire. A l'ordre du jour, l'examen des comptes 1979 bien sûr, mais aussi une discussion sur les moyens de communication de masse en Suisse. Précisions suivront.